DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du jeudi 03 avril 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le trois avril à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la commune de Saint Julien les Rosiers, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur BORD, Maire.

Présents : Mmes GEORGES – DEVISE - SIAU - BONET – STECKIW - PEIRETTI-GARNIER - LIS - CURTO
Mrs BORD – PLANTIER - HIGON – MARTIN - PIC – CRUVELLIER - POUDEVIGNE – DALVERNY
Absents : Mmes ANGER- JULLIAN SICARD – M. MOUTON
Absents excusés : Mme AGULHON MALLIA – Mrs. HUPRELLE – FOFANA – STASIACZYK

Secrétaire : M. Éric PLANTIER

D_2025_14: Compte de gestion du Budget annexe Lotissement Cœur de Village 2024

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Monsieur BORD, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice 2024, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2023, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

1°) Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2024 au 31 décembre 2024, y compris celles relatives à la journée complémentaire.
2°) Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2024 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes,
3°) Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives.

Déclare à l'unanimité que le Compte de Gestion du budget général dressé, pour l'exercice 2024 par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Le Maire
Monsieur Serge BORD

Mairie de Saint Julien Les Rosiers
saint JULIEN les ROSIERS
30340
376 Rue des Mimosa

REÇU EN PREFECTURE
le 04/04/2025
Application agréée E-legalite.com
99_DE-030-213002744-20250403-D_2025_14-D

Date de mise en ligne sur le site internet de la commune (www.saintjulienlesrosiers.fr) le 04/04/2025

Résultats d'exécution du budget principal et des budgets des services non personnalisés

31000 - LOTISSEMENT COEUR DE VILLAGE

Exercice 2024

	RESULTAT A LA CLOTURE DE L'EXERCICE PRECEDENT : 2023	PART AFFECTEE A L'INVESTISSEMENT : EXERCICE 2024	RESULTAT DE L'EXERCICE 2024	TRANSFERT OU INTEGRATION DE RESULTATS PAR OPERATION D'ORDRE NON BUDGETAIRE	RESULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE 2024
I - Budget principal					
Investissement					
Fonctionnement					
TOTAL I					
II - Budgets des services à caractère administratif					
LOTISSEMENT COEUR DE VILLAGE					
Investissement	-78 172,77				-78 172,77
Fonctionnement					
Sous-Total	**-78 172,77**				**-78 172,77**
TOTAL II	**-78 172,77**				**-78 172,77**
III - Budgets des services à caractère industriel et commercial					
TOTAL III					
TOTAL I + II + III	**-78 172,77**				**-78 172,77**

REÇU EN PREFECTURE
le 04/04/2025
Application agréée E-legalite.com
99_DE-030-213002744-20250403-D_2025_14-D

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du jeudi 03 avril 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le trois avril à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la commune de Saint Julien les Rosiers, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur BORD, Maire.

Présents : Mmes GEORGES – DEVISE - SIAU - BONET – STECKIW - PEIRETTI-GARNIER - LIS - CURTO
Mrs BORD – PLANTIER - HIGON – MARTIN - PIC – CRUVELLIER - POUDEVIGNE – DALVERNY
Absents : Mmes ANGER- JULLIAN SICARD – M. MOUTON
Absents excusés : Mme AGULHON MALLIA – Mrs. HUPRELLE – FOFANA – STASIACZYK

Secrétaire : M. Éric PLANTIER

D_2025_15 : Compte administratif du budget lotissement Cœur de Village 2024

Le conseil municipal, réuni sous la présidence de Monsieur PLANTIER, président de la commission des finances, délibérant sur le compte administratif du budget lotissement Cœur de Village de l'exercice 2024 dressé par Monsieur BORD, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré.

1°) Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif lequel peut se résumer ainsi :

LIBELLES	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT		ENSEMBLE	
	Depenses	Recettes	Depenses	Recettes	Depenses	Recettes
Resultats reportés	78 172,77				78 172,77	0,00
Opération exercice	78 172,77	78 172,77	78 172,77	78 172,77	156 345,54	156 345,54
TOTAUX	156 345,54	78 172,77	78 172,77	78 172,77	234 518,31	156 345,54
Résultats Clôture	-78 172,77		0,00		-78 172,77	
Restes à réaliser						
TOTAUX CUMULES	156 345,54	78 172,77	78 172,77	78 172,77	234 518,31	156 345,54

2°) Constate les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

3°) Reconnaît la sincérité des restes à réaliser,

4°) Vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus à l'unanimité.

Le Président de la Commission des Finances
Monsieur Éric PLANTIER

Mairie de Saint Julien Les Rosiers
Saint JULIEN les ROSIERS
30340
31 Avenue des Mimosas

REÇU EN PREFECTURE
le 04/04/2025
Application agréée E-legalite.com
99_DE-030-213002744-20250403-D_2025_15-D

Date de mise en ligne sur le site internet de la commune (www.saintjulienlesrosiers.fr) le 04/04/2025

V – ARRETE ET SIGNATURES

ARRETE ET SIGNATURES	V
	A

Nombre de membres en exercice : 23
Nombre de membres présents : 16
Nombre de suffrages exprimés : 15
VOTES :

Pour : 15
Contre : 0
Abstentions : 0

Date de convocation : 20/03/2025

Présenté par serge BORD, maire (1),
A salle du conseil municipal, le 03/04 2025

Mairie de Saint Julien Les Rosiers
saint julien les rosiers
30340
376 Avenue des Mimosas

Délibéré par l'assemblée le conseil municipal (2), réunie en session ordinaire
A saint julien les rosiers, le 03/04 2025
Les membres de l'assemblée délibérante le conseil municipal (2),(3),

AGULHON MALLIA STEPHANIE	
ANGER PASCALE	
BONET EVELYNE	
CRUVELLIER MICHEL	
CURTO VIRGINIE	
DALVERNY FABRICE	
DEVISE CLAIRE	
FOFANA MORY	
GEORGES ABIBA	
HIGON PATRICK	
HUPRELLE ARNAUD	
JULLIAN SICARD LORRAINE	
LIS DANIELLE	
MARTIN BERNARD	
MOUTON BERNARD	
PEIRETTI GARNIER ANGELIQUE	
PIC PIERRE	
PLANTIER ERIC	
POUDEVIGNE OLIVIER	

REÇU EN PREFECTURE
le 04/04/2025
Application agréée E-legalite.com
99_SE-030-213002744-20250403-D_2025_15-D

V – ARRETE ET SIGNATURES	V
ARRETE ET SIGNATURES	A

SIAU FRANCOISE	
STASIACZYK NOEL	
STECKIW GERALDINE	

Certifié exécutoire par serge BORD, maire (1), compte tenu de la transmission en préfecture, le 03/04 2025, et de la publication le 04/04 2025
A saint julien les rosiers, le 03/04 2025

(1) Indiquer « la présidente » ou « le président ».
(2) Indiquer la nature de l'assemblée délibérante : du conseil régional de ..., de la Collectivité territoriale unique de ..., de la métropole de ..., du Conseil syndical de ...
(3) L'ajout des signataires est désormais facultatif.

REÇU EN PREFECTURE
le 04/04/2025
Application agréée E-legalite.com
99_SE-030-213002744-20250403-D_2025_15-D

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du jeudi 03 avril 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le trois avril à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la commune de Saint Julien les Rosiers, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur BORD, Maire.

Présents : Mmes GEORGES – DEVISE - SIAU - BONET – STECKIW - PEIRETTI-GARNIER - LIS - CURTO
Mrs BORD – PLANTIER - HIGON – MARTIN - PIC – CRUVELLIER - POUDEVIGNE – DALVERNY
Absents : Mmes ANGER- JULLIAN SICARD – M. MOUTON
Absents excusés : Mme AGULHON MALLIA – Mrs. HUPRELLE – FOFANA – STASIACZYK

Secrétaire : M. Éric PLANTIER

D_2025_16 : Budget annexe Primitif lotissement Cœur de Village 2025

Monsieur le Maire propose au conseil municipal le budget annexe du lotissement cœur de village **2025**.

Le budget de lotissement s'établit comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

compte	Libelle	BP 2025
D	**DEPENSE**	**81 373,00 €**
011	Charges a caractère général	3 200,00 €
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	78 173,00 €
R	**RECETTE**	**81 373,00 €**
70	Produit des services du domaine et ventes diverses	29 953,00 €
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	51 420,00 €

SECTION D'INVESTISSEMENT

compte	Libelle	BP 2025
D	**DEPENSE**	**129 593,00 €**
001	Solde execution d'investissement reporté	78 173,00 €
40	Opérations d'ordre de transfert entre sections	51 420,00 €
R	**RECETTE**	**129 593,00 €**
16	Emprunts et dettes assimilées	51 420,00 €
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	78 173,00 €

Les dépenses et les recettes d'exploitation s'équilibrent **à 81 373 ,00 €**

Les dépenses et les recettes d'investissement s'équilibrent **à 129 593,00 €.**

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité le budget 2025 annexe du lotissement cœur de village.

Le Maire
Monsieur Serge BORD

Mairie de Saint Julien Les Rosiers
saint JULIEN les ROSIERS
30340
376 rue des Mimosas

Date de mise en ligne sur le site internet de la commune (www.saintjulienlesrosiers.fr) le 04/04/2025

REÇU EN PREFECTURE
le 04/04/2025
Application agréée E-legalite.com
99_DE-030-213002744-20250403-D_2025_16-D

V – ARRETE ET SIGNATURES	V
ARRETE ET SIGNATURES	A

Nombre de membres en exercice : 23
Nombre de membres présents : ~~0~~ 16
Nombre de suffrages exprimés : ~~0~~ 16
VOTES :
Pour : ~~0~~ 16
Contre : 0
Abstentions : 0

Date de convocation : 27/03/2025

Mairie de Saint Julien Les Rosiers 30340 376 Avenue des Mimosas

Présenté par serge BORD, maire (1),
A salle du conseil municipal, le 03/04/2025

Délibéré par l'assemblée le conseil municipal(2), réunie en session ordinaire
A saint julien les rosiers, le 03/04/2025
Les membres de l'assemblée délibérante le conseil municipal (2),(3).

AGULHON MALLIA STEPHANIE	
ANGER PASCALE	
BONET EVELYNE	
CRUVELLIER MICHEL	
CURTO VIRGINIE	
DALVERNY FABRICE	
DEVISE CLAIRE	Devise
FOFANA MORY	
GEORGES ABIBA	
HIGON PATRICK	
HUPRELLE ARNAUD	
JULLIAN SICARD LORRAINE	
LIS DANIELLE	
MARTIN BERNARD	
MOUTON BERNARD	
PEIRETTI GARNIER ANGELIQUE	
PIC PIERRE	
PLANTIER ERIC	
POUDEVIGNE OLIVIER	

REÇU EN PREFECTURE
le 04/04/2025
Application agréée E-legalite.com
99_SE-030-213002744-20250403-D_2025_16-D

V – ARRETE ET SIGNATURES	V
ARRETE ET SIGNATURES	A

SIAU FRANCOISE	
STASIACZYK NOEL	
STECKIW GERALDINE	

Certifié exécutoire par serge BORD, maire (1), compte tenu de la transmission en préfecture, le 04/04/2025, et de la publication le 04/04/2025
A saint julien les rosiers, le 04/04/2025

(1) Indiquer « la présidente » ou « le président ».
(2) Indiquer la nature de l'assemblée délibérante : du conseil régional de ..., de la Collectivité territoriale unique de ..., de la métropole de ..., du Conseil syndical de ...
(3) L'ajout des signataires est désormais facultatif.

REÇU EN PREFECTURE
le 04/04/2025
Application agréée E-legalite.com
99_SE-030-213002744-20250403-D_2025_16-D

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du jeudi 03 avril 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le trois avril à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la commune de Saint Julien les Rosiers, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur BORD, Maire.

Présents : Mmes GEORGES – DEVISE - SIAU - BONET – STECKIW - PEIRETTI-GARNIER - LIS - CURTO
Mrs BORD – PLANTIER - HIGON – MARTIN - PIC – CRUVELLIER - POUDEVIGNE – DALVERNY
Absents : Mmes ANGER- JULLIAN SICARD – M. MOUTON
Absents excusés : Mme AGULHON MALLIA – Mrs. HUPRELLE – FOFANA – STASIACZYK

Secrétaire : M. Éric PLANTIER

D_2025_17 : Compte de gestion du Budget Général 2024

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Monsieur BORD, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice 2024, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2023, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

1°) Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2024 au 31 décembre 2024, y compris celles relatives à la journée complémentaire.
2°) Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2024 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes,
3°) Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives.

Déclare à l'unanimité que le Compte de Gestion du budget général dressé, pour l'exercice 2024 par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Le Maire
Monsieur Serge BORD

Mairie de Saint Julien Les Rosiers
saint JULIEN les ROSIERS
30340
376 Route des Mimosas

REÇU EN PREFECTURE
le 04/04/2025
Application agréée E-legalite.com
99_DE-030-213002744-20250403-D_2025_17-D

Date de mise en ligne sur le site internet de la commune (www.saintjulienlesrosiers.fr) le 04/04/2025

Résultats budgétaires de l'exercice

30400 - ST JULIEN LES ROSIERS - Exercice 2024

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
RECETTES			
Prévisions budgétaires totales (a)	4 718 136,00	2 718 819,00	7 436 955,00
Titres de recette émis (b)	1 798 613,33	2 764 524,18	4 563 137,51
Réductions de titres (c)		1 593,55	1 593,55
Recettes nettes (d = b - c)	1 798 613,33	2 762 930,63	4 561 543,96
DEPENSES			
Autorisations budgétaires totales (e)	4 718 136,00	2 718 819,00	7 436 955,00
Mandats émis (f)	1 510 190,24	2 164 547,80	3 674 738,04
Annulations de mandats (g)	1 368,06	550,85	1 918,91
Dépenses nettes (h = f - g)	1 508 822,18	2 163 996,95	3 672 819,13
RESULTAT DE L'EXERCICE			
(d - h) Excédent	289 791,15	598 933,68	888 724,83
(h - d) Déficit			

REÇU EN PREFECTURE
le 04/04/2025
Application agréée E-legalite.com
99_DE-030-213002744-20250403-D_2025_17-D

Résultats d'exécution du budget principal et des budgets des services non personnalisés

30400 - ST JULIEN LES ROSIERS - Exercice 2024

	RESULTAT A LA CLOTURE DE L'EXERCICE PRECEDENT : 2023	PART AFFECTEE A L'INVESTISSEMENT : EXERCICE 2024	RESULTAT DE L'EXERCICE 2024	TRANSFERT OU INTEGRATION DE RESULTATS PAR OPERATION D'ORDRE NON BUDGETAIRE	RESULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE 2024
I - Budget principal					
Investissement	-544 574,18		289 791,15		-254 783,03
Fonctionnement	1 101 121,43	1 101 121,43	598 933,68		598 933,68
TOTAL I	**556 547,25**	**1 101 121,43**	**888 724,83**		**344 150,65**
II - Budgets des services à caractère administratif					
31000-LOTISSEMENT COEUR DE VILLAGE					
Investissement	-78 172,77				-78 172,77
Fonctionnement					
Sous-Total	**-78 172,77**				**-78 172,77**
TOTAL II	**-78 172,77**				**-78 172,77**
III - Budgets des services à caractère industriel et commercial					
TOTAL III					
TOTAL I + II + III	**478 374,48**	**1 101 121,43**	**888 724,83**		**265 977,88**

REÇU EN PREFECTURE
le 04/04/2025
Application agréée E-legalite.com
99_DE-030-213002744-20250403-D_2025_17-D

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du jeudi 03 avril 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le trois avril à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la commune de Saint Julien les Rosiers, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur BORD, Maire.

Présents : Mmes GEORGES – DEVISE - SIAU - BONET – STECKIW - PEIRETTI-GARNIER - LIS - CURTO
Mrs BORD – PLANTIER - HIGON – MARTIN - PIC – CRUVELLIER - POUDEVIGNE – DALVERNY
Absents : Mmes ANGER- JULLIAN SICARD – M. MOUTON
Absents excusés : Mme AGULHON MALLIA – Mrs. HUPRELLE – FOFANA – STASIACZYK

Secrétaire : M. Éric PLANTIER

D_2025_18: Compte administratif du Budget Général 2024

Le conseil municipal, réuni sous la présidence de Monsieur PLANTIER, président de la commission des finances, délibérant sur le compte administratif du budget général de l'exercice 2024 dressé par Monsieur BORD, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré.

1°) Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif lequel peut se résumer ainsi :

LIBELLES	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT		ENSEMBLE	
	Depenses	Recettes	Depenses	Recettes	Depenses	Recettes
Resultats reportés	544 574,18	1 101 121,43			544 574,18	1 101 121,43
Opération exercice	1 508 822,18	697 491,90	2 163 996,95	2 762 930,63	3 672 819,13	3 460 422,53
TOTAUX	2 053 396,36	1 798 613,33	2 163 996,95	2 762 930,63	4 217 393,31	4 561 543,96
Résultats Clôture	-254 783,03		598 933,68		344 150,65	
Restes à réaliser	1 843 611,00	1 730 518,00			1 843 611,00	1 730 518,00
TOTAUX CUMULES	3 897 007,36	3 529 131,33	2 163 996,95	2 762 930,63	6 061 004,31	6 292 061,96

2°) Constate les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

3°) Reconnaît la sincérité des restes à réaliser,

4°) Vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus à l'unanimité.

Le Président de la Commission des Finances
Monsieur Éric PLANTIER

Date de mise en ligne sur le site internet de la commune (www.saintjulienlesrosiers.fr) le 04/04/2025

REÇU EN PREFECTURE
le 04/04/2025
Application agréée E-legalite.com
99_DE-030-213002744-20250403-D_2025_18-D

V – ARRETE ET SIGNATURES	V
ARRETE ET SIGNATURES	A

Nombre de membres en exercice : 23
Nombre de membres présents : 016
Nombre de suffrages exprimés : 015
VOTES :
Pour : 015
Contre : 0
Abstentions : 0

Date de convocation : 27/03/2025

Mairie de Saint Julien Les Rosiers 30340 376 Avenue des Mimosas

Présenté par serge BORD, maire (1),
A salle du conseil municipal, le 03/04/2025

Délibéré par l'assemblée le conseil municipal (2), réunie en session ordinaire
A saint julien les rosiers, le 03/04/2025
Les membres de l'assemblée délibérante le conseil municipal (2),(3),

AGULHON MALLIA Stéphanie	
ANGER Pascale	
BONET Evelyne	
CRUVELLIER Michel	
CURTO Virginie	
DALVERNY Fabrice	
DEVISE Claire	
FOFANA Mory	
GEORGES Abiba	
HIGON Patrick	
HUPRELLE Arnaud	
JULLIAN SICARD Lorraine	
LIS Danielle	
MARTIN Bernard	
MOUTON Bernard	
PEIRETTI GARNIER Angélique	
PIC Pierre	
PLANTIER Eric	
POUDEVIGNE Olivier	

REÇU EN PREFECTURE
le 04/04/2025
Application agréée E-legalite.com
99_SE-030-213002744-20250403-D_2025_18-D

V – ARRETE ET SIGNATURES	V
ARRETE ET SIGNATURES	A

SIAU Françoise	
STASIACZYK Noël	
STECKIW Géraldine	

Certifié exécutoire par serge BORD, maire (1), compte tenu de la transmission en préfecture, le 04/04/2025, et de la publication le 04/04/2025

A ST JULIEN LES ROSIERS, le 03/04/2025

(1) Indiquer « la présidente » ou « le président ».

(2) Indiquer la nature de l'assemblée délibérante : du conseil régional de ..., de la Collectivité territoriale unique de ..., de la métropole de ..., du Conseil syndical de ...

(3) L'ajout des signataires est désormais facultatif.

REÇU EN PREFECTURE
le 04/04/2025
Application agréée E-legalite.com
99_SE-030-213002744-20250403-D_2025_18-D

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du jeudi 03 avril 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le trois avril à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la commune de Saint Julien les Rosiers, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur BORD, Maire.

Présents : Mmes GEORGES – DEVISE - SIAU - BONET – STECKIW - PEIRETTI-GARNIER - LIS - CURTO
Mrs BORD – PLANTIER - HIGON – MARTIN - PIC – CRUVELLIER - POUDEVIGNE – DALVERNY
Absents : Mmes ANGER- JULLIAN SICARD – M. MOUTON
Absents excusés : Mme AGULHON MALLIA – Mrs. HUPRELLE – FOFANA – STASIACZYK

Secrétaire : M. Éric PLANTIER

D_2025_19 : Affectation des résultats 2024-budget général

Vu les dispositions des articles L2311-5 et R2311-12 du code général des collectivités territoriales,

Mr le Maire précise que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat et doit couvrir en priorité le besoin de financement de la section d'investissement, corrigé du solde des restes à réaliser d'investissement.

Vu le compte administratif de l'exercice 2024 du budget général approuvé par les délibérations précédentes, il est proposé à l'assemblée d'intégrer les sommes ci-dessous dans le **Budget général** 2025 de la manière suivante:

Affectation du résultat de la section de fonctionnement	
Section de fonctionnement	
a) Résultat de l'exercice	598 933.68 €
b) Résultat antérieur	0.00 €
c) Résultat à affecter (c=a+b)	**598 933.68 €**
Section d'investissement	
d) Résultat de l'exercice	- 811 330,28 €
e) Résultat antérieur	556 547,25 €
f) Solde d'exécution cumulé (f=d+e) (D001)	**254 783,03 €**
g) Excédent d'investissement (R001)	**0.00 €**
h) Solde des restes à réaliser	113 093.00 €
i) Besoin de financement (i=f+h)	**367 876.03 €**
Affectation (=c)	**598 933.68 €**
1) Affectation en réserves en section d'investissement (R1068) (au minimum pour la couverture du besoin de financement (h)	**598 933.68 €**
2) Report en section de fonctionnement (R002)	**0.00 €**

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité d'affecter le résultat comme ci-dessus.

Le Maire
Monsieur Serge BORD

Mairie de Saint Julien Les Rosiers saint JULIEN les ROSIERS 30340 376 Avenue des Mimosas

REÇU EN PREFECTURE
le 04/04/2025
Application agréée E-legalite.com
99_DE-030-213002744-20250403-D_2025_19-D

Date de mise en ligne sur le site internet de la commune (www.saintjulienlesrosiers.fr) le 04/04/2025

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du jeudi 03 avril 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le trois avril à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la commune de Saint Julien les Rosiers, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur BORD, Maire.

Présents : Mmes GEORGES – DEVISE - SIAU - BONET – STECKIW - PEIRETTI-GARNIER - LIS - CURTO
Mrs BORD – PLANTIER - HIGON – MARTIN - PIC – CRUVELLIER - POUDEVIGNE – DALVERNY
Absents : Mmes ANGER- JULLIAN SICARD – M. MOUTON
Absents excusés : Mme AGULHON MALLIA – Mrs. HUPRELLE – FOFANA – STASIACZYK

Secrétaire : M. Éric PLANTIER

D_2025_20 : Budget primitif Budget Général 2025

Vu l'état des indemnités des élus 2024
Monsieur le Maire détaille au Conseil Municipal les différents chapitres du budget primitif 2025.

SECTION DE FONCTIONNEMENT

compte	Libelle	BP 2025
D	**DEPENSE**	**2 690 683,00 €**
011	Charges a caractère général	613 224,00 €
012	Charges de personnel et frais assimilés	1 398 159,00 €
65	Autres Charges de gestion courante	161 929,00 €
66	Charges Financières	73 000,00 €
67	Charges Spécifiques	2 500,00 €
023	Virement à la section d'investissement	435 835,00 €
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	6 036,00 €
R	**RECETTE**	**2 690 683,00 €**
013	Atténuations de charges	14 825,00 €
70	Produits des services, du domaine et ventes diverses	201 188,00 €
73	Impôts et taxes	527 291,00 €
731	Fiscalité locale	1 365 207,00 €
74	Dotations et participations	473 947,00 €
75	Autres produits de gestion courante	108 212,00 €
76	Produits Financiers	13,00 €

SECTION D'INVESTISSEMENT

compte	Libelle	BP 2025
D	**DEPENSE**	**3 633 378,00 €**
001	Solde d'execution de la section d'investissement	254 784,00 €
10	Dotations, fonds divers et réserves	3 000,00 €
16	Emprunts et dettes assimilées	224 000,00 €
20	Immobilisations corporelles	24 000,00 €
21	Immobilisations incorporelles	124 500,00 €
23	Immobilisations en cours	2 951 675,00 €
27	Autres immobilisations financières	51 419,00 €
R	**RECETTE**	**3 633 378,00 €**
021	Virement de la section de fonctionnement	435 835,00 €
024	Produits des cessions d'immobilisations	11 000,00 €
40	Opérations d'ordre de transfert entre sections	6 036,00 €
10	Dotations, fonds divers et réserves	833 933,00 €
13	Subventions d'investissement	1 130 690,00 €
1641	Emprunts et dettes assimilées	1 215 884,00 €

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- autorise Monsieur le Maire à procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7.5% des dépenses réelles de chaque section.

- approuve le budget primitif qui s'équilibre comme suit :

Section de fonctionnement	2 690 683.00 €
Section d'investissement	3 633 378.00 €
Total	6 324 061.00 €

Le Maire
Monsieur Serge BORD

REÇU EN PREFECTURE
le 04/04/2025
Application agréée E-legalite.com
99_DE-030-213002744-20250403-D_2025_20-D

Date de mise en ligne sur le site internet de la commune (www.saintjulienlesrosiers.fr) le 04/04/2025

V – ARRETE ET SIGNATURES	V
ARRETE ET SIGNATURES	A

Nombre de membres en exercice : 23
Nombre de membres présents : 0 16
Nombre de suffrages exprimés : 0 16
VOTES :
Pour : 0 16
Contre : 0
Abstentions : 0

Date de convocation : 20/03/2025

Présenté par serge BORD, maire (1),
A salle du conseil municipal, le 03/04/2025

Mairie de Saint Julien Les Rosiers 30340 376 Avenue des Mimosas

Délibéré par l'assemblée le conseil municipal(2), réunie en session ordinaire
A saint julien les rosiers, le 03/04/2025
Les membres de l'assemblée délibérante le conseil municipal (2),(3).

AGULHON MALLIA Stéphanie	
ANGER Pascale	
BONET Evelyne	
CRUVELLIER Michel	
CURTO Virginie	
DALVERNY Fabrice	
DEVISE Claire	
FOFANA Mory	
GEORGES Abiba	
HIGON Patrick	
HUPRELLE Arnaud	
JULLIAN SICARD Lorraine	
LIS Danielle	
MARTIN Bernard	
MOUTON Bernard	
PEIRETTI GARNIER Angélique	
PIC Pierre	
PLANTIER Eric	
POUDEVIGNE Olivier	

REÇU EN PREFECTURE
le 04/04/2025
Application agréée E-legalite.com
99_SE-030-213002744-20250403-D_2025_20-D

V – ARRETE ET SIGNATURES	V
ARRETE ET SIGNATURES	A

SIAU Françoise	
STASIACZYK Noël	
STECKIW Géraldine	

Certifié exécutoire par serge BORD, maire (1), compte tenu de la transmission en préfecture, le 04/04/2025, et de la publication le 04/04/2025
A saint julien les rosiers, le 03/04/2025

(1) Indiquer « la présidente » ou « le président ».
(2) Indiquer la nature de l'assemblée délibérante : du conseil régional de ..., de la Collectivité territoriale unique de ..., de la métropole de ..., du Conseil syndical de ...
(3) L'ajout des signataires est désormais facultatif.

REÇU EN PREFECTURE
le 04/04/2025
Application agréée E-legalite.com
99_SE-030-213002744-20250403-D_2025_20-D

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du jeudi 03 avril 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le trois avril à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la commune de Saint Julien les Rosiers, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur BORD, Maire.

Présents : Mmes GEORGES – DEVISE - SIAU - BONET – STECKIW - PEIRETTI-GARNIER - LIS - CURTO
Mrs BORD – PLANTIER - HIGON – MARTIN - PIC – CRUVELLIER - POUDEVIGNE – DALVERNY
Absents : Mmes ANGER- JULLIAN SICARD – M. MOUTON
Absents excusés : Mme AGULHON MALLIA – Mrs. HUPRELLE – FOFANA – STASIACZYK

Secrétaire : M. Éric PLANTIER

D_2025_21 Fixation des taux d'imposition pour l'année 2025

Vu les investissements à effectuer et la situation budgétaire de la commune, Monsieur le Maire propose au conseil municipal de fixer, pour 2025 les taux d'imposition à l'identique de ceux de 2024 comme suit.

Foncier Bâti	:	37.71 %
Foncier Non Bâti	:	57.27 %
Taxe Habitation	:	11.25 %

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité cette proposition et décide de fixer les taux d'imposition, pour 2025, comme énoncé ci-dessus.

Le Maire
Monsieur Serge BORD

Mairie de Saint Julien Les Rosiers
saint JULIEN les ROSIERS
30340
376 Avenue des Mimosas

Date de mise en ligne sur le site internet de la commune (www.saintjulienlesrosiers.fr) le 04/04/2025

REÇU EN PREFECTURE
le 04/04/2025
Application agréée E-legalite.com
99_DE-030-213002744-20250403-D_2025_21-D

REÇU EN PREFECTURE
le 04/04/2025
Application agréée E-legalite.com
99_DE-030-213002744-20250403-D_2025_21-D

NCES PUBLIQUES

COMMUNE : 274 SAINT JULIEN LES ROSIERS
ARRONDISSEMENT : 30 ALES
TRÉSORERIE OU SGC : SGC D'ALES

N° 1259 COM (1)
TAUX
FDL
2025

ÉTAT DE NOTIFICATION DES PRODUITS PRÉVISIONNELS ET DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2025

SSOURCES FISCALES DONT LE TAUX DOIT ÊTRE VOTÉ EN 2025

Taxes	Bases d'imposition effectives 2024 1	Taux de référence 2025 2	Taux plafonds 2025 3	Bases d'imposition prévisionnelles 2025 4	Produits référence (col. 4 x col. 2) 2025 5	Taux votés 2025 6	Produits attendus (col. 4 x col. 6) 2025 7
Taxe foncière bâtie (TFB)	3 485 519	37,71	118,67	3 581 000	1 350 395	37,71	1350 395
Taxe foncière non bâties (TFNB)	18 833	57,27	169,00	19 100	10 939	57,27	10 939
Taxe d'habitation (TH)	189 710	11,25	48,36	139 200	15 660	11,25	15 660
Cotisation foncière des entreprises (CFE)	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>		
				Total	1 376 994		

Taxe	Bases d'imposition effectives 2024	Taux de référence de TH 2025	Taux de majoration 2024	Bases d'imposition prévisionnelles 2025	Produit référence (col.4 x col.2 x col.3) 2025	Taux de majoration voté 2025	Produit attendu (col. 4 x col. 6 x taux TH voté 2025)
Majoration de taxe d'habitation (MTHS)	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>

Aide au calcul des taux par variation proportionnelle : il n'est pas nécessaire de remplir cette rubrique en cas de reconduction des taux de référence ou de variation différenciée.

Taxes	Calcul du coefficient de variation proportionnelle (6 décimales) 8 9	Taux proportionnels (col. 2 x col. 9) 10
Taxe foncière bâties (TFB)	Produit total souhaité	37,71
Taxe foncière non bâties (TFNB)	1376994 / 1 376 994 = 1 000 000	57,27
Taxe d'habitation (TH)		11,25
Cotisation foncière des entreprises (CFE)	Produit total de référence (total colonne 5)	

Si l'un des taux déterminés de manière proportionnelle excède le taux plafond indiqué en colonne 3, une variation différenciée doit obligatoirement être votée.

Si la diminution sans lien des taux a été décidée en 2025, cochez la case ☐

II – RESSOURCES FISCALES INDÉPENDANTES DES TAUX VOTÉS EN 2025

TVA	IFER / PYLÔNES	TASCOM	TAFNB	Allocations compensatrices	DCRTP	FNGIR	Effet du coefficient correcteur	Total 11
	0			4 290	0	0	- 162 517	- 158 227

III – TOTALISATION DES RESSOURCES FISCALES PRÉVISIONNELLES POUR 2025

Produits attendus des ressources à taux voté (col. 7)	+	Produits attendus des ressources indépendantes des taux votés (col. 11)	=	Total prévisionnel au titre de la fiscalité directe locale 2025
1376 994		- 158 227		1218 767

À NIMES
Le 14 MARS 2025
Pour la Direction des Finances publiques,
CHRISTINE BESSOU-NICAISE

Le
Pour la Préfecture,

Le 03/04/2025
Pour la Commune,
Serge BORDES
Maire

Feuillet à compléter et à retourner systématiquement à la Préfecture et au service de fiscalité directe locale accompagné d'une copie de la délibération de vote des taux.

REÇU EN PREFECTURE
le 04/04/2025
Application agréée E-legalite.com
039_DE-030-213002744-20250403-D_2025_21-D

FINANCES PUBLIQUES

COMMUNE : 274 SAINT JULIEN LES ROSIERS
ARRONDISSEMENT : 30 ALES
TRÉSORERIE OU SGC : SGC D'ALES

N° 1259 COM (2)
TAUX
FDL
2025

ÉTAT DE NOTIFICATION DES PRODUITS PRÉVISIONNELS ET DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2025

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

1. DÉTAIL DES ALLOCATIONS COMPENSATRICES ET DOTATIONS

Taxe foncière bâtie :	
a. Personnes de condition modeste	3 141
b. Baux à réhabilitation, QPPV, Mayotte	0
c. Locaux industriels	0
d. Logements sociaux	759
Taxe foncière non bâtie	390
Taxe d'habitation :	
a. Dotation pour perte de THLV	
b. Mayotte	>>>
Cotisation foncière des entreprises :	
a. Exonérations en zone d'aménagem. du territoire	>>>
b. Base minimum	
c. Locaux industriels	
d. Autres allocations	

2. BASES EXONÉRÉES

Taxe foncière bâtie :	
a. Par le conseil municipal	
b. Par la loi	238 286
Taxe foncière non bâtie :	
a. Par le conseil municipal	
b. Par la loi (terres agricoles)	2 165
c. Par la loi (autres)	
Cotisation foncière des entreprises	
a. Par le conseil municipal	
b. Par la loi	

3. BASES DE TAXE D'HABITATION

a. Résidences secondaires et assimilées	139 200
b. Logements vacants soumis à la THLV	>>>
c. Bases dégrevées hors locaux vacants	43 524
d. Bases dégrevées locaux vacants	
e. Bases dégrevées majo THS	

4. PRODUITS PRÉVISIONNELS IFER ET PYLÔNES

a. Éoliennes et hydroliennes	
b. Centrales électriques	
c. Centrales photovoltaïques	
d. Centrales hydrauliques	
e. Centrales géothermiques	
f. Transformateurs électriques	
g. Stations radioélectriques	
h. Installations gazières et autres	
i. Taxe sur les pylônes	

5. RÉFORMES FISCALES

a. TVA prév. (compensation TH)	>>>
b. TVA prév. (comp. CVAE)	0
c. Coefficient correcteur	0,868835
d. Taux FB commune 2020	9,95
e. Taux FB département 2020	24,65

6. ÉLÉMENTS UTILES AU VOTE DES TAUX

6.1. TAUX PLAFONDS

Taxes	Taux moyens communaux de 2024 au niveau : national 11	Taux moyens communaux de 2024 au niveau : départemental 12	Taux plafonds de 2025 13	Taux des EPCI de 2024 14	Taux plafonds communaux à ne pas dépasser pour 2025 (col. 13 - col. 14) 15
Taxe foncière bâtie (TFB)	39,74	49,97	124,93	6,26000	118,67
Taxe foncière non bâties (TFNB)	51,08	70,80	177,00	8,00000	169,00
Taxe d'habitation (TH)	23,88	23,87	59,70	11,34000	48,36
Cotisation foncière des entreprises (CFE)	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>

6.2. DIMINUTION SANS LIEN : année antérieure à 2025 au titre de laquelle...

a. ...la diminution sans lien a été appliquée	>>>
b. ...les taux précédemment diminués sans lien ont été augmentés	>>>

6.3. MAJORATION SPÉCIALE DU TAUX DE TH

a. Tx moy.75% départemental	10,67
b. Taux maximum de la majo	>>>

6.4. MAJORATION SPÉCIALE DU TAUX DE CFE

Taux moyens pondérés des taxes foncières de 2024 au niveau :

a. National	>>>
b. Communal	>>>

Taux maximum :

a. Taux communal majoré à ne pas dépasser	>>>
b. Taux maximum de la majoration spéciale	>>>

Taux de CFE perçue en 2024 par la communauté d'agglomération, la communauté urbaine ou de communes ayant opté pour la fiscalité professionnelle unique : 30,55

REÇU EN PREFECTURE
le 04/04/2025
Application agréée E-Legalite.com
039_DE-030-213002744-20250403-0_2025_21-0

MINISTERE
ECONOMIE
FINANCES
ET LA SOUVERAINETE
INDUSTRIELLE ET NUMERIQUE

COMMUNE : C274 SAINT JULIEN LES ROSIERS

ARRONDISSEMENT : 30 ALES

TRÉSORERIE SPL OU SGC : SGC D'ALES

N° 1259 CC

TAUX
FDL
2025

RÉFORME FISCALE : DÉTERMINATION DU COEFFICIENT CORRECTEUR COMMUNAL

En application de l'article 16 de la loi de finances pour 2020, les parts communale et départementale de taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) sont fusionnées et affectées aux communes dès 2021 en compensation de la perte de la taxe d'habitation (TH) sur les résidences principales.

La sur ou sous-compensation est neutralisée chaque année depuis 2021 par l'application d'un coefficient correcteur au produit de TFPB qui aurait résulté du maintien des taux à leur niveau de 2020, à l'allocation compensatrice de TFPB relative à la diminution de moitié des valeurs locatives des locaux industriels (A du III de l'article 29 de la loi de finances pour 2021) et à la compensation pour perte de base et de produit de TFPB (article 138 de la loi de finances pour 2024).

Les articles 41 de la loi n° 2021-1900 de finances initiale pour 2022 et 11 de la loi n° 2022-1157 de finances rectificative pour 2022 ont modifié l'article 16 de la loi 2019-1479 de finances pour 2020 qui définit le calcul du coefficient correcteur.

I – RESSOURCES À COMPENSER

Bases communales de TH des résidences principales pour 2020 x Taux de TH 2017*	4 412 017	x	10,98	=	484 439
dont bases des rôles supplémentaires de TH de 2020 émis jusqu'au 15 novembre 2021	3 537				
+ Allocations compensatrices de TH versées à la commune en 2020 au titre des exonérations compensées					87 316
+ Produit annuel moyen des rôles supplémentaires de TH des résidences principales perçu par la commune de 2018 à 2020					1 890
= Ressources communales supprimées par la réforme					573 645 (A)

*Taux de TH de 2017 de la commune et, le cas échéant, des syndicats

II – RESSOURCES DE COMPENSATION

Produit net de TFPB perçu par le département en 2020 sur la commune	701 369
+ Allocations compensatrices de TFPB versées au département en 2020 pour les exonérations compensées sur la commune	1 084
= Ressources départementales affectées à la commune par la réforme	702 453 (B)

III – TAXE FONCIÈRE SUR LES PROPRIÉTÉS BÂTIES APRÈS RÉFORME

Produits nets de TFPB perçus en 2020 par la commune et le département sur la commune	280 662	+	701 369	=	982 031 (C)

IV – SUR- OU SOUS-COMPENSATION (AVANT APPLICATION DU COEFFICIENT CORRECTEUR) ET CALCUL DU COEFFICIENT CORRECTEUR

Différence entre les ressources à compenser et celles transférées du département	573 645 (A)	–	702 453 (B)	=	- 128 808 (D)

$$\text{Coefficient correcteur} = 1 + \frac{\text{différence de ressources}}{\text{TFPB « après réforme »}} = 1 + \frac{-128\,808\ (D)}{982\,031\ (C)} = 0{,}868835\ (E)$$

Si (D) > 0 et (E) > 1, la commune est sous-compensée.
Si (D) < 0 et (E) < 1, la commune est sur-compensée.
Le coefficient correcteur ne s'applique pas aux communes sur-compensées avec une différence (D) inférieure en valeur absolue à 10 000 €.

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du jeudi 03 avril 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le trois avril à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la commune de Saint Julien les Rosiers, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur BORD, Maire.

Présents : Mmes GEORGES – DEVISE - SIAU - BONET – STECKIW - PEIRETTI-GARNIER - LIS - CURTO
Mrs BORD – PLANTIER - HIGON – MARTIN - PIC – CRUVELLIER - POUDEVIGNE – DALVERNY
Absents : Mmes ANGER- JULLIAN SICARD – M. MOUTON
Absents excusés : Mme AGULHON MALLIA – Mrs. HUPRELLE – FOFANA – STASIACZYK

Secrétaire : M. Éric PLANTIER

D_2025_22: Bilan des acquisitions et cessions immobilières 2024

Vu l'article L 2241-1 du Code Général des Collectivités Territoriales,
Monsieur le Maire présente au conseil municipal le bilan des acquisitions et cessions immobilières opérées sur le territoire de la commune en 2024

Budget de la commune

Acquisitions immobilières - Dépenses

- NEANT

Cessions immobilières - Recettes

- Terrain cadastré section AE n° 118 (430 m2) N°AC-2017-01, terrain en bordure du chemin du Grès, pour un montant de 1 800 €

Budget « Lotissement Cœur de Village»

Acquisitions immobilières - Dépenses

NÉANT

Cessions immobilières - Recettes

NÉANT

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité ce bilan et décide de l'annexer aux comptes administratifs 2024.

Le Maire
Monsieur Serge BORD

Mairie de Saint Julien Les Rosiers
saint JULIEN les ROSIERS
30340
376 Route des Mimosas

REÇU EN PREFECTURE
le 04/04/2025
Application agréée E-legalite.com
99_DE-030-213002744-20250403-D_2025_22-D

Date de mise en ligne sur le site internet de la commune (www.saintjulienlesrosiers.fr) le 04/04/2025

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du jeudi 03 avril 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le trois avril à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la commune de Saint Julien les Rosiers, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur BORD, Maire.

Présents : Mmes GEORGES – DEVISE - SIAU - BONET – STECKIW - PEIRETTI-GARNIER - LIS - CURTO
Mrs BORD – PLANTIER - HIGON – MARTIN - PIC – CRUVELLIER - POUDEVIGNE – DALVERNY
Absents : Mmes ANGER- JULLIAN SICARD – M. MOUTON
Absents excusés : Mme AGULHON MALLIA – Mrs. HUPRELLE – FOFANA – STASIACZYK

Secrétaire : M. Éric PLANTIER

D_2025_23 : Subvention 2024 aux associations

Le conseil municipal, sur proposition de Mr le Maire, décide à l'unanimité de fixer le montant de la subvention d'activité pour l'année 2024 à 300 € aux associations ci-dessous qui ont déposé un dossier complet, à savoir :

- Les jardins familiaux de Tribes
- Drailles et chemins Julirosiens
- Karaté EC2K
- Association Sports, Culture et Loisirs
- SJLR Basket
- Danse et sourire
- La main au panier
- Association des parents d'élèves (sou des écoles)
- Yoga bien être
- Gym volontaire
- Club de l'amitié
- Les randonneurs cévenols
- Saint Julien en Vadrouille
- Les anciens combattants
- Foot détente
- Les Tortues du Bitume
- Comité des Fêtes « St Julien en Fête »
- La rondes des 2 saints
- La Diane - chasse-

La somme nécessaire sera prise à l'article 65748 du budget 2025.

Le Maire
Monsieur Serge BORD

Mairie de Saint Julien Les Rosiers
saint JULIEN les ROSIERS
30340
376 Route des Mimosas

REÇU EN PREFECTURE
le 04/04/2025
Application agréée E-legalite.com
99_DE-030-213002744-20250403-D_2025_23-D

Date de mise en ligne sur le site internet de la commune (www.saintjulienlesrosiers.fr) le 04/04/2025

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du jeudi 03 avril 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le trois avril à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la commune de Saint Julien les Rosiers, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur BORD, Maire.

Présents : Mmes GEORGES – DEVISE - SIAU - BONET – STECKIW - PEIRETTI-GARNIER - LIS - CURTO
Mrs BORD – PLANTIER - HIGON – MARTIN - PIC – CRUVELLIER - POUDEVIGNE – DALVERNY
Absents : Mmes ANGER- JULLIAN SICARD – M. MOUTON
Absents excusés : Mme AGULHON MALLIA – Mrs. HUPRELLE – FOFANA – STASIACZYK

Secrétaire : M. Éric PLANTIER

D_2025_24 : Subvention exceptionnelle à l'APE

Mr le maire fait part au conseil municipal de la demande de subvention exceptionnelle présentée par l'Association de Parents d'Élèves pour les sorties éducatives des écoles maternelles et primaires.

Mr le Maire propose de verser une subvention pour les sorties scolaires en fonction de la répartition suivante :

- la somme de 10 € par élève pour l'école maternelle (10 € x 127 élèves, soit 1 270 €),
- la somme de 34 € par élève pour la classe de CM2 (34 € x 24 élèves = 816 €),
- la somme de 17 € pour les autres élèves du primaire (17 € x 178 élèves = 3 026 €),

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'allouer une subvention de 5 112 € à l'association APE dont 1 270 € pour l'école maternelle et 3 842 € pour l'école primaire pour les sorties scolaires.

La somme nécessaire sera prise à l'article 65748 , fonction 211 et 212 , du budget 2025.

Le Maire
Monsieur Serge BORD

Mairie de Saint Julien Les Rosiers
saint JULIEN les ROSIERS
30340
376 rue des Mimosas

REÇU EN PREFECTURE
le 04/04/2025
Application agréée E-legalite.com
99_DE-030-213002744-20250403-D_2025_24-D

Date de mise en ligne sur le site internet de la commune (www.saintjulienlesrosiers.fr) le 04/04/2025

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du jeudi 03 avril 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le trois avril à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la commune de Saint Julien les Rosiers, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur BORD, Maire.

Présents : Mmes GEORGES – DEVISE - SIAU - BONET – STECKIW - PEIRETTI-GARNIER - LIS - CURTO
Mrs BORD – PLANTIER - HIGON – MARTIN - PIC – CRUVELLIER - POUDEVIGNE – DALVERNY
Absents : Mmes ANGER- JULLIAN SICARD – M. MOUTON
Absents excusés : Mme AGULHON MALLIA – Mrs. HUPRELLE – FOFANA – STASIACZYK

Secrétaire : M. Éric PLANTIER

D_2025_25 : Subvention exceptionnelle au Comité des Œuvres Sociales du Personnel Municipal

Monsieur le maire propose au conseil municipal d'attribuer une subvention de 1.000 € à l'association du Comité des Œuvres Sociales du Personnel Municipal pour les activités et aides développées en faveur des enfants du personnel.

Le conseil municipal, après avoir délibéré, décide à l'unanimité d'octroyer une subvention exceptionnelle de 1.000 € au Comité des Œuvres Sociales du Personnel Municipal

La somme nécessaire sera prise à l'article 65748, Fonction 420, du budget 2025

Monsieur Serge BORD
Le Maire

Mairie de Saint Julien Les Rosiers
saint JULIEN les ROSIERS
30340
376 Rue des Mimosas

REÇU EN PREFECTURE
le 04/04/2025
Application agréée E-legalite.com
99_DE-030-213002744-20250403-D_2025_25-D

Date de mise en ligne sur le site internet de la commune (www.saintjulienlesrosiers.fr) le 04/04/2025

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du jeudi 03 avril 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le trois avril à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la commune de Saint Julien les Rosiers, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur BORD, Maire.

Présents : Mmes GEORGES – DEVISE - SIAU - BONET – STECKIW - PEIRETTI-GARNIER - LIS - CURTO
Mrs BORD – PLANTIER - HIGON – MARTIN - PIC – CRUVELLIER - POUDEVIGNE – DALVERNY
Absents : Mmes ANGER- JULLIAN SICARD – M. MOUTON
Absents excusés : Mme AGULHON MALLIA – Mrs. HUPRELLE – FOFANA – STASIACZYK

Secrétaire : M. Éric PLANTIER

D_2025_26 Réalisation d'un audit énergétique pour la salle Nelson Mandela, sous maîtrise d'ouvrage du Territoire d'énergie GARD - SMEG (Syndicat Mixte d'Électricité du Gard)

Monsieur le Maire expose à l'Assemblée le projet de réalisation d'un audit d'efficacité énergétique et la volonté de la collectivité de s'engager dans une politique globale de maîtrise de l'énergie.
Cette opération sera réalisée sous la maîtrise d'ouvrage du Territoire Énergie Gard – SMEG.

Monsieur le Maire propose que l'Assemblée se prononce pour solliciter le Territoire Énergie Gard -SMEG afin que celui-ci se charge de la procédure de réalisation de cet audit.
Afin que la collectivité obtienne la meilleure valorisation des certificats d'économie d'énergie, il est dans son intérêt de se faire accompagner par le Territoire Énergie Gard - SMEG.

Après avoir ouï son Maire et après en avoir délibéré, l'Assemblée à l'unanimité :
1. Approuve le projet dont le montant s'élève à **3 696,00 € HT** soit **4 435,20 € TTC** et demande son inscription au programme syndical,

2. Demande les aides qu'il est possible d'obtenir auprès d'autres organismes,

3. S'engage à inscrire sa participation, telle qu'elle figure dans l'Etat Financier Estimatif , et qui s'élèvera approximativement à **2 770,00 €**,

4. Versera sa participation à la réception du rapport, au moment du solde.

5. Prend note qu'à la réception du rapport, le TE Gard - SMEG établira l'état de solde et calculera à ce moment la participation définitive de la collectivité sur la base des dépenses réalisées,

Le Maire,
Monsieur Serge BORD

Mairie de saint Julien Les Rosiers
saint JULIEN les ROSIERS
30340
376 rue des Mimosas

REÇU EN PREFECTURE
le 04/04/2025
Application agréée E-legalite.com
99_DE-030-213002744-20250403-D_2025_26-D

Date de mise en ligne sur le site internet de la commune (www.saintjulienlesrosiers.fr) le 04/04/2025

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du jeudi 03 avril 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le trois avril à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la commune de Saint Julien les Rosiers, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur BORD, Maire.

Présents : Mmes GEORGES – DEVISE - SIAU - BONET – STECKIW - PEIRETTI-GARNIER - LIS - CURTO

Mrs BORD – PLANTIER - HIGON – MARTIN - PIC – CRUVELLIER - POUDEVIGNE – DALVERNY

Absents : Mmes ANGER- JULLIAN SICARD – M. MOUTON

Absents excusés :Mme AGULHON MALLIA- Mrs. HUPRELLE – FOFANA – STASIACZYK

Secrétaire : M. Éric PLANTIER

D_2025_27 : Convention avec le SMEG (Syndicat d'Électricité du Gard) pour la collecte et la valorisation (Certificat d'Économie d'Énergie)

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L 2121-17,

Vu la loi n°2005-781 du 13 juillet 2005, et plus particulièrement son article 15,

Vu la loi n°2010-788 du 12 juillet 2010, et plus particulièrement son article 78, et ses décrets d'application,

Vu le décret °2010-1663 du 29 décembre 2010 modifié relatif aux obligations d'économie d'énergie dans le cadre du dispositif des certificats d'économie d'énergie

Vu le décret n° 2010-1664 du 29 décembre 2010 modifié relatif aux certificats d'économie d'énergie

Vu le projet de convention d'habilitation établi par SYNDICAT MIXTE D'ÉLECTRICITÉ DU GARD,

Considérant la volonté de la commune de s'engager dans une politique globale de maîtrise de l'énergie,

Considérant l'intérêt pour la collectivité de se faire accompagner afin d'obtenir la meilleure valorisation des certificats d'économies d'énergie

Après en avoir délibéré, à l'unanimité

APPROUVE le projet de convention entre le SYNDICAT MIXTE D'ÉLECTRICITÉ DU GARD et la commune pour la collecte et la valorisation des actions éligibles aux certificats d'économie d'énergie.

AUTORISE ainsi le transfert au SYNDICAT MIXTE D'ÉLECTRICITÉ DU GARD des Certificats d'Économie d'Énergie liés aux travaux effectués par la commune pour réaliser des économies d'énergie dans son patrimoine, ce transfert étant effectué à des fins de valorisation de ces C.E.E. auprès d'un obligé,

AUTORISE le maire à signer ladite convention d'habilitation avec SYNDICAT MIXTE D'ÉLECTRICITÉ DU GARD.

Le Maire , Monsieur Serge BORD

Mairie de Saint Julien Les Rosiers
saint JULIEN les ROSIERS
30340
376 rue des Mimosas

REÇU EN PREFECTURE
le 04/04/2025
Application agréée E-legalite.com
99_DE-030-213002744-20250403-D_2025_27-D

Date de mise en ligne sur le site internet de la commune (www.saintjulienlesrosiers.fr) le 04/04/2025

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du jeudi 03 avril 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le trois avril à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la commune de Saint Julien les Rosiers, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur BORD, Maire.

Présents : Mmes GEORGES – DEVISE - SIAU - BONET – STECKIW - PEIRETTI-GARNIER - LIS - CURTO
Mrs BORD – PLANTIER - HIGON – MARTIN - PIC – CRUVELLIER - POUDEVIGNE – DALVERNY
Absents : Mmes ANGER- JULLIAN SICARD – M. MOUTON
Absents excusés : Mme AGULHON MALLIA – Mrs. HUPRELLE – FOFANA – STASIACZYK

Secrétaire : M. Éric PLANTIER

D_2025_28 : Demande de subvention au Conseil Départemental du Gard et à la communauté d'Alès Agglomération, pour l'organisation du Salon du Livre à la Médiathèque de St Julien les Rosiers le 12 et 13 avril 2025

La Médiathèque de St Julien les Rosiers organise le 12 et 13 avril 2025 un salon du Livre en présence d'une vingtaine d'auteurs (LABORIE Christian, CHABROL Jean Paul, BARRY Françoise,...) et en partenariat avec 4 maisons d'édition.

De nombreux événements auront lieu avec une soirée festive célébrant notamment les 40 ans de la Médiathèque, un concours de nouvelles avec le prix Maria CAULÉ, une conférence sur le métier d'auteure animée par Mme PLUCHARD Mireille.

Mr le Maire précise que le coût de ce salon s'élève à 2 500 € HT et propose de demander une subvention de 500 € au Conseil Départemental et 500 € à la communauté d'Agglomération d'Alès.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, approuve à 14 pour et 2 abstentions, et décide de solliciter une aide financière de 500 € au Conseil Départemental du Gard et 500 € à la communauté d'Alès Agglomération pour l'organisation du salon du Livre à la médiathèque de St Julien les Rosiers, et autorise Mr le Maire a engager toutes les démarches et formalités nécessaires.

Le Maire, Monsieur Serge BORD

Mairie de Saint Julien Les Rosiers
saint JULIEN les ROSIERS
30340
376 Avenue des Mimosas

REÇU EN PREFECTURE
le 04/04/2025
Application agréée E-legalite.com
99_DE-030-213002744-20250403-D_2025_28-D

Date de mise en ligne sur le site internet de la commune (www.saintjulienlesrosiers.fr) le 04/04/2025